

Décision du Président n° 2022.58
Demande de subventions

AIDE AU FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

VU l'article L5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT,

VU la délibération N°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président.

Le dossier présenté ci après entre dans le cadre de cette délégation.

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours de la Région et de l'agence de l'Eau au financement du poste de chargé de mission – Gestion des milieux aquatiques, tel que précisé ci-dessous :

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
AGENCE DE L EAU	50%	34 463 €
TOTAL FINANCEMENTS		34 463 €
AUTOFINANCEMENT		34 463 €
TOTAL OPERATION	100%	68 926 €

- s'engage à inscrire au budget 2023, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

ID : 066-200087286-20221116-202258-DE



Fait à Perpignan, le 16/11/2022

Publié le 22/11/2022 sur le site internet du SMTBV

Le Président,

Pierre PARRAT



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.